



Département de la Charente-Maritime
Arrondissement de Rochefort
MAIRIE DE VIRSON
1 Place du souvenir
17290 VIRSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2026_27

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin

Le Conseil Municipal de la commune de VIRSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Richard MOREAU, Maire, à la salle du conseil municipal

Date de la convocation du conseil municipal : 28/05/2026

Date d'affichage de la convocation : 29/05/2026

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Présents : Mr AMICE-NOCQUET Patrick, Mme ARNOULD Céline, Mr AUMAND Alexandre, Mr BONNAUD Gilles, Mr COUSSOT François-Xavier, Mr DISPLAN Johan, Mme FRANCHET Véronique, Mme GOUINAUD Claudie, Mme LE BRANCHU Sophie, Mme MABILAT Aurélie, Mr MOREAU Richard, Mr PENON Vincent, Mr PILLAUD Thierry, Mr VIENNE Virgil.

Absente excusée : *Mme AUDIART Marine a donné pouvoir à Mme FRANCHET Véronique.*

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur AMICE-NOCQUET Patrick

Objet : Vote des subventions accordées aux associations

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations suite à leur demande.

Il propose au conseil de donner aux associations les montants suivants :

L'ACCA de Virson : 150€

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur PILLAUD et Monsieur PENON n'ont pas pris part aux votes.

Le centre de secours d'Aigrefeuille d'Aunis : 150€

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0



Le comité des fêtes de Virson : 150€

Votants : 15 Pour : 6 Contre : 4 Abstention : 5

Les petites mains Virsonnaises : 150€

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

La Chorale à travers chant : 100€

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'association des donneurs de sang d'Aigrefeuille- La Jarrie : 100€

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Les croqueurs de pommes : 50€

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'Association pour la Pérennité du Souvenir des Combats de la Poche de La Rochelle : 100€

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil décide de verser des subventions aux diverses associations. Les sommes versées sont réparties de la façon suivante :

- L'ACCA : 150€
- Le centre de secours d'Aigrefeuille d'Aunis : 150€
- Le comité des fêtes de Virson : 150€
- L'association des donneurs de sang d'Aigrefeuille- La Jarrie : 100€
- Les petites mains Virsonnaises : 150€
- La Chorale à travers chant : 100€
- Les croqueurs de pommes : 50€
- L'Association pour la Pérennité du Souvenir des Combats de la Poche de La Rochelle : 100€

**TELETRANSMIS AU CONTROLE DE
LEGALITE**

Sous le N° 047-211704804-202
60605-22036-27-DE

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 12/06/2026**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme, le 10/06/2026

Le Maire,
Richard MOREAU



La secrétaire de séance,
Monsieur AMICE-NOCQUET Patrick

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 12/06/2026... et publication du 12/06/2026

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.